J'aurais un autre projet de célébration, plus modeste, à proposer. Je regrette qu'on ait, semble-t-il, besoin de dates limites et d'anniversaires pour se concentrer sur des besoins qui n'ont pas, eux, de telles échéances artificielles. Ne pourrions-nous pas voter les fonds nécessaires afin qu'en 1967, le Canada compte dix fois plus de jeunes gens au travail dans les autres parties du monde sous les auspices du Service universitaire canadien outre-mer?

J'ai présenté une modeste proposition au Parlement, mais, paradoxe que je n'ai pas oublié, c'est l'honorable député de Vancouver-Quadra—celui qui a défait l'ancien distingué secrétaire d'État aux Affaires extérieures—qui s'est chargé de parler jusqu'à la fin de l'heure réservée à l'étude de ma mesure. C'est de la plus belle ironie. J'ai rencontré beaucoup de ces Canadiens et Canadiennes dévoués lors d'un récent voyage en Grande-Malaisie. Ce programme a besoin de fonds provenant du gouvernement. Il n'en a pas assez, à l'heure actuelle, pour s'occuper des volontaires qui viennent s'inscrire. Je suppose que si les énergies et les fonds dépensés dans le passé pour trouver un motif acceptable de drapeau canadien avaient plutôt servi à payer les frais de voyage de techniciens et d'instituteurs canadiens d'un bout à l'autre de la terre, on aurait amplement répondu aux besoins actuels. Daprès moi, il s'agit là d'une autre question, sinon d'une crise, de priorités.

J'aurais une ou deux autres remarques à faire au sujet de mon voyage. Tout d'abord, les personnes au service des ambassades et des hauts commissariats du Canada à l'étranger se sont montrées pleines de prévenance. Je les en remercie publiquement. J'espère cependant que le comité qui étudiera la loi électorale du Canada saura proposer une formule permettant à ces citoyens canadiens de voter, à l'avenir, lors des élections. Ce devrait être facile. La plupart des autres pays accordent à leur personnel en service à l'étranger le privilège de voter. Le Canada devrait faire de même et j'espère que le comité s'en occupera bientôt.

Aux États-Unis, on a créé une fondation particulière—désignée, je crois, sous le nom de Fondation Woodward—qui s'occupe d'acheter des peintures, sculptures et autres œuvres d'art. Ces œuvres sont prêtées à tour de rôle à des postes étrangers et représentent la culture des États-Unis. Le Canada devrait établir un programme de ce genre. Certaines de nos grandes sociétés seraient peut-être disposées à entreprendre un service public aussi avantageux. Nous pourrions ainsi venir en aide à nos artistes et, en même temps, rehausser l'éclat de nos ambassades.

J'en arrive maintenant à un grief moins important au sujet des agréments à fournir aux fonctionnaires canadiens à l'étranger. Dans une époque de vitesse comme la nôtre, comment se fait-il que nous n'ayons pas trouvé moyen de faire parvenir des nouvelles fraîches à notre personnel en poste à l'étranger? D'aucuns penseront peut-être qu'il n'y a pas tellement de nouvelles canadiennes qui méritent une telle considération et un tel honneur. Je suis d'avis, néanmoins, que lorsque le bulletin de nouvelles de Radio-Canada arrive aux ambassades cinq ou six jours après avoir été publié, les événements dont il fait part ont quelque peu perdu de leur actualité.

J'ose croire que les propositions que j'ai formulées vont recevoir aussitôt que possible l'attention et l'appui impartial auxquels elles ont droit.

(Texte)

M. Perron: Monsieur le président, je ne saurais laisser terminer ce débat sans y apporter, comme il se doit, certaines rectifications. Je n'ai pas l'intention de parler longuement de toutes les déclarations qui ont déjà été faites au sujet de cette fameuse conférence fédérale-provinciale. Mes remarques porteront donc sur les commentaires faits après la conférence.

Hier après-midi, l'honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) prétendait que le gouvernement fédéral avait subi une influence particulière devant les revendications du premier ministre de la province de Québec. S'il entend par là que la province de Québec a, encore une fois, été favorisée par le résultat de cette conférence, il est dans l'erreur.

Si l'on se réfère à certains articles de journaux, on s'aperçoit que les résultats qui semblaient être un pas de plus vers un nouveau fédéralisme sont loin d'avoir atteint l'objectif que l'on s'était fixé; bien au contraire, on semble de plus en plus creuser le fossé de l'incompréhension entre les différentes provinces.

Les commentaires à la radio, à la télévision et dans les journaux ayant trait aux résultats de cette conférence fédérale-provinciale ne cessent de s'étendre sur le fait que la province de Québec aurait été davantage favorisée, du fait que sur les 87 millions prévus en vertu de la péréquation, la province de Québec, à elle seule, bénéficiera de près de 42 millions.

Voici un article du journal *Le Devoir* du 3 décembre 1963, sous la plume de M. Marcel Thivierge, où on lit:

De toutes les provinces qui touchent d'Ottawa des paiements de péréquation, c'est encore le Québec qui en reçoit le moins par habitant.

A première vue, quand on considère qu'à la suite de la conférence fédérale-provinciale le Québec récolte $42 millions des $87 millions que le fédéral cède aux provinces pour le prochain exercice